

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation  
Service Rénovation et Maintenance des Collèges  
0413312546

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Travaux dans les collèges publics : première liste d'opérations relative à la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, à la sécurisation et à la maintenance au titre de l'année 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La première liste d'opérations, dans les collèges publics du département des Bouches du Rhône, relatives à la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, à la sécurisation et à la maintenance au titre de l'année 2018.

Les opérations relatives à la deuxième année de mise en accessibilité des collèges du département, planifiées dans l'Agenda d'accessibilité Programmée pour l'année 2018, concernent les 9 établissements suivants :

- le collège Arc de Meyran à Aix-Provence,
- le collège Jean Jaurès à Peyrolles en Provence,
- le collège Jean de La Fontaine à Gémenos,
- le collège Les Chartreux à Marseille,
- le collège Jean Malrieu à Marseille,
- le collège Louise Michel à Marseille,
- le collège Elsa Triolet à Marseille.

Les opérations de sécurisation concernent des travaux relatifs aux installations de système de sonorisation avec signal d'alarme PPMS et à la mise en sécurité, dans le cadre du dispositif 100% sécurité collèges, des collèges Jean Guéhenno à Lambesc et L'Estaque à Marseille.

La programmation de travaux de maintenance dans les collèges publics du département, au titre de l'année 2018, comporte principalement des travaux visant à l'amélioration de l'état général du patrimoine et la mise en sécurité des locaux. Ils concernent également des dysfonctionnements et des désordres constatés récemment.

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle s'élève à 6 374 000,00 €T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL